

Le droit en bref — histoire, et résolution

L'énigme de l'ordre, qui se réfère à l'histoire du monothéisme, nous concerne tous. A cet égard, le Troisième Testament, le Testament d'Alger, et la Bible de Jérusalem, constituent le chemin critique de la prise de conscience progressive d'une erreur historique millénaire, de son contexte, et de **sa solution**.

I. Contexte, Rome mise à sac et détournée contre le droit galiléen¹.

La mise à sac de Rome — récurrente au premier millénaire, par les Sénons, les Wisigoths, les Vandales, les Ostrogoths, et les Sarrazins, puis en 1084, par Robert Guiscard, et 1527, par Charles Quint — cesse au détriment de la science, par **le procès de 1633** contre Galilée, et de la royauté, par des régicides en forme continue, de 1610 à 1693, au profit du paradigme de « prépondérance française »² contre **la Réforme**.

II. Application de l'énigme résolue des « deux portes »

Le sésame du retour à l'ordre consistant à **prendre le contre-pied de l'avis général** sur la question de savoir « ce que dira l'autre gardien » si on lui demande d'indiquer « la solution », il y a lieu de poser le problème des *gilets jaunes* avec courage et franchise, et de le résoudre avec foi dans la science.

2.1. Problème de la chute, de Charybde en Scylla

La multiplication d'**actes de guerre et incendies**, déplorés en France depuis l'avènement des *gilets jaunes*, dénote en effet **l'oubli du caractère d'ordre public du droit**, notamment illustré par le refus³ — sous couvert de social⁴, d'instruire à charge d'un infracteur récidiviste — en violation absolue de la recommandation⁵ du droit de **ne pas nier ce qui est juste**, si l'on veut préserver la vie sociale de l'erreur et de la confusion de *Charybde en Scylla*.

2.2. Processus de l'inversion des valeurs, et résolution de l'énigme des guerres mondiales

Si l'on demande à des **universitaires** français ou anglo-saxons, où se trouve la patrie des *droits de l'homme*, tous désigneront la France, parce que le Français se fonde sur le paradigme de « prépondérance française », tandis que l'Anglo-Saxon considérant ce paradigme comme un **biais narratif** à l'histoire du droit universel, il n'est de ce fait pas concerné par cette question : ne reste alors plus qu'à **se réorienter** résolument vers le *droit Anglo-Saxon américain*⁶ et le *droit galiléen*, par cette école franche⁷.

III. Conclusion de sociologie appliquée

De même qu'une équation sans solution dans le domaine réel, est susceptible d'être résolue dans le domaine imaginaire — où par convention, l'équation de la racine carrée d'un nombre négatif admet **une solution** à la fois imaginaire et réelle — l'énigme de la crise mondiale de la loyauté et de l'autorité, caractérisée par des guerres récurrentes au deuxième millénaire, possède une issue effective.

3.1. Déclenchement et propagation d'un incendie

Référence combinée aux **paradigmes** de « prépondérance française » — capable de déclencher l'inversion des valeurs, et de « justice sociale » — capable de nourrir la confusion par un apport constant d'énergie.

3.2. Intervention des pompiers

Ce qu'il faut déplorer n'est pas la religion mais la religiosité⁸, aggravée par les exégèses ; **ce qu'il faut grandir** n'est pas la science mais la quadrature du droit par l'école franche des deux portes.

¹ Distinguer le droit galiléen, à connotation religieuse, du droit galiléen rectifié. En savoir plus : ressource 415.

² Référence à la création de l'académie française (1634) et de l'Institut de France (1795).

³ Tribunal d'Instance d'Antibes, 27 juin 2013, N° 0072/051/13.

⁴ Référence à l'émergence d'un « ordre public de protection favorable au locataire », dans la jurisprudence française (L'appel expert, 22 août 2017).

⁵ Référence à la situation N° 25 du grand livre (Distingue en Ressource 420) des dispositions mentales et physiques.

⁶ Référence à la Constitution (Ressource 395 note 3) de 1787, deux ans avant la Première République française.

⁷ Affranchie de la collusion par un enseignement spécifique

⁸ Référence au Cheval de Troie de mauvais niveaux d'abstraction — tantôt insuffisants, chez les Pharisien, et tantôt excessifs, chez les intégristes — et de leur collusion